Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260212-2026_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation

5 Février 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-six, le douze Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (10) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, JACOB Sabrina, DANIEL Aurélie, JOURAND Josette, THORAVAL Géraldine, MONFORT Alain-Yves.

Absents (5) : POULLAIN Samuel, HERVE André, COSSIN Antoine, PRIGENT Yves, CHERITEL Morgane.

A été nommé secrétaire de séance : M. DELET Jean-Hubert

2026 06

PRET COURT TERME TVA DE 150 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES CÔTES D'ARMOR

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg, M Le Maire préconise de faire un emprunt court terme pour financer ces travaux dans l'attente du remboursement de la TVA. Une demande portant sur la somme de 150 000 € a été faite auprès de plusieurs établissements bancaires. Les propositions détaillées sont présentées au conseil municipal.
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (M. Le Maire n'a pas pris part au vote) :

- Décide d'emprunter 150 000 € sous forme d'un prêt Court terme relais auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Durée : 2 ans
Périodicité : trimestrielle pour les intérêts
Taux : Euribor 3 mois + marge de 1.00 %
Frais de dossier : 0.20 % du montant emprunté soit 300 €
Tirage du crédit : Déblocage progressif des fonds sur période de 24 mois.
Remboursement du crédit : possible partiellement en cours de contrat (sans frais)

- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le

Et publication,
du

Ou notification
du

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
LE MAIRE,